

## **PRU Planoise - Site du Tripode - Cession de terrain au profit de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le programme de réaménagement du site du Tripode inscrit au PRU de Planoise prévoit la construction par plusieurs opérateurs de logements en accession à la propriété et de surfaces de locaux d'activité.

La SAIEMB IE est chargée d'édifier un immeuble de 5 niveaux et d'une SHON de 3 967 m<sup>2</sup> en vue d'accueillir des locaux tertiaires et notamment un Centre Médico-Social. Le permis de construire correspondant a été délivré le 9 juillet 2010.

Il convient pour ce faire que la commune cède une parcelle de terrain d'une surface d'environ 1 900 m<sup>2</sup> à prendre dans un foncier à usage de voirie et de stationnement, aujourd'hui désaffecté et ayant fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2008.

Ce foncier est pour partie cadastré section EN n° 568 et n° 570. Il est classé en zone UM du PLU.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession au profit de la SAIEMB IE d'une surface d'environ 1 900 m<sup>2</sup> au prix de 38 €/m<sup>2</sup> correspondant à l'estimation de France Domaine,

- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à céder.

La recette d'environ 72 200 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Ces terrains sont enregistrés à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B 89 202 et BAT-RUE 948.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette aliénation aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.*